



**Groupe de travail Xylella Fastidiosa
Viticulture
CROPSAV 04/11/2019**



Contexte

- Possibilité de dérogation mais pour cela il est nécessaire de :
 - **justifier de l'intérêt économique** de la filière concernée,
 - **limiter les risques d'aggravation de la propagation** de la souche multiplex,
 - **éviter l'introduction d'autres sous-espèces** ou la recombinaison de souches plus virulentes.
- 2019: **création du Groupe technique viticole** regroupant la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse en partenariat avec le Centre de Recherche Viticole, le Service Régionale de l'Alimentation, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population de Haute-Corse pour répondre aux problématiques
- Intérêt économique de la filière viticole:
 - **Première filière agricole corse en termes de surfaces**, de signes de qualité et de chiffres d'affaire
 - **1500 emplois directs** et se positionne ainsi comme le **principal employeur au niveau agricole** avec 38% des UTA salariés
 - **Total de produits bruts et transformés** (100 millions €) représente près de **42% du total de produits bruts et transformés de l'agriculture corse**
 - **Filière « leader » de l'agriculture Corse** et reconnue comme un modèle de réussite stimulant et inspirant.
- Limitation du risque d'aggravation de la propagation de multiplex et d'introduction d'autres sous-espèces:
 - **Création d'une charte formalisant la démarche et l'engagement des professionnels** face au risque « Xylella fastidiosa ».
 - **Création d'un cahier des charges technique** qui définissant les modalités de culture depuis la préparation des plants jusqu'à leur plantation. Des moyens de contrôles inhérents à de bonnes pratiques tout au long du cycle de production y sont également identifiés.



CHARTRE pour une gestion des plantations des pieds de vignes dans le contexte « *Xylella Fastidiosa* » en Corse

Engagements :

- Echanger et mutualiser leurs connaissances,
- Travailler en synergie,
- Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des viticulteurs, éventuellement représentés par leur ODG, AOP, syndicats, sur l'impérieuse nécessité de respecter, sur leur vignoble, de bonnes conditions de conduite culturale
- Promouvoir la recherche et l'expérimentation
- Construire des partenariats inter-filières pour permettre une vision globale de la problématique *Xylella fastidiosa* en Corse
- Développer la surveillance des territoires (surveillance réglementaire et surveillance volontaire)
- Former l'ensemble des acteurs de la filière susceptibles d'être des sentinelles
- Assumer leurs responsabilités, pour mettre en œuvre le processus complet de gestion de la production et de la plantation de plants de vigne, garantissant la qualité sanitaire de ces derniers vis-à-vis de *Xylella fastidiosa*.

Les signataires devront appréhender, de manière concertée, les conséquences et les risques liés à la propagation de la bactérie *Xylella fastidiosa* et à l'introduction de nouvelles souches, pour relever le défi de l'indispensable développement de la filière viticole de Corse.

Cette Charte donne un sens incontestable, à la prise de conscience des signataires, d'œuvrer pour l'avenir de la filière viticole dans un contexte « *Xylella fastidiosa* ».



Cahier des charges filière viticole

Préambule

Considérant :

- Le fait établi que *Xylella fastidiosa*, souche multiplex, n'est pas retrouvée sur vigne
- Qu'il n'y a pas de possibilité de fabrication de plants de vigne sur l'île
- Qu'installer une station de traitement à l'eau chaude en Corse n'est économiquement pas viable et donc que la filière viticole corse est contrainte de faire circuler le matériel végétal avec le continent,
- L'opportunité du traitement à l'eau chaude du matériel de multiplication de la vigne sur le continent,



Cahier des charges filière viticole

Partie matériel végétal

- La production et la circulation du matériel de multiplication des Vitis est déjà contrôlée par FAM (volets traçabilité et qualité sanitaire en général) et la DDCSPP (spécifiquement pour Xylella fastidiosa).
- Dans ce cahier des charges sont donc rappelées les **mesures existantes** permettant de sécuriser la circulation des greffons et le retour des plants de vigne. Des **mesures supplémentaires** décidées par la filière viticole viennent renforcer ce dispositif. Celles -ci reposent sur des contrôles supplémentaires en amont de l'expédition des greffons, l'information/formation des utilisateurs finaux (vignerons) et sur la notion de **pont sanitaire**.
- Notion de Pont Sanitaire, circulation unique entre la Corse et le Continent pour les végétaux:
 - **Un point de contrôle** unique au départ des greffons : le **CRVI**
 - **Un port unique de transit** des végétaux de Vitis en Corse : **Bastia**
 - **Un port unique de transit** des végétaux de Vitis en Corse : **Marseille**
 - **Une seule station TEC**
- Cette organisation permet une concentration des moyens donc une meilleure efficacité du contrôle des végétaux.
- Le pont sanitaire s'applique pour le retour des plants, les points de transits portuaires restant Marseille et Bastia.



Cahier des charges filière viticole

Partie bonne conduite au vignoble

- Gestion des adventices
- Maîtrise des insectes vecteurs
- Bonnes pratiques culturales
 - Bonnes pratiques de la fertilisation
 - Bonnes pratiques de l'irrigation
 - Bonnes pratiques de la taille
- Formation obligatoire à l'identification des vecteurs et des symptômes de la maladie
- Gestion de crise en cas de contamination